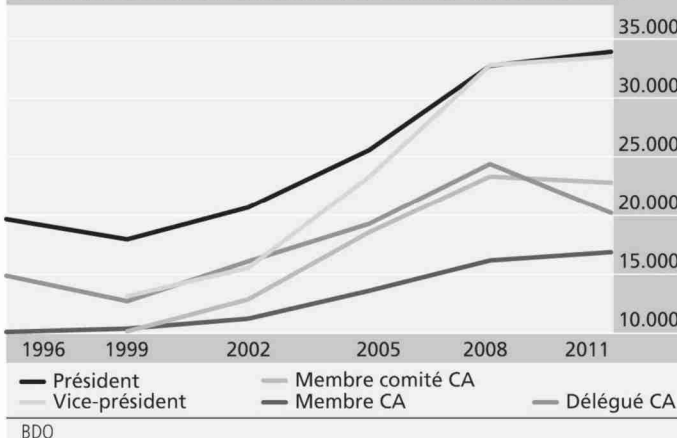


Les conseils d'administration stabilisent leurs tantièmes

ENQUÊTE BDO. La conjoncture des années 2009 et 2010

a eu des répercussions sur les bénéfices des entreprises.

ÉVOLUTION DES HONORAIRES BRUTS ANNUELS 2011



Les membres des conseils d'administration des petites et moyennes entreprises toucheront en moyenne 25.516 francs en 2011, soit un montant similaire à celui de 2008, selon une étude. La crise a mis fin à une décennie de hausse continue. «En 1995, la rémunération annuelle brute moyenne d'un administrateur se situait autour de 12.000 francs. Nous avons assisté à une augmentation constante entre 1999 et 2008», a indiqué mardi Werner Schiesser, le directeur de BDO, le cabinet de conseil à l'origine de l'enquête. La conjoncture morose des années 2009 et 2010 a donné un coup d'arrêt à cette progression. Elle a eu des répercussions sur les bénéfices des entreprises mais aussi sur les honoraires des membres de conseils d'administration, a-t-il souligné. BDO a mené l'enquête auprès de

9000 entreprises de moins de 1000 employés au moyen d'un sondage écrit. Seules 623 sociétés, dont 69 en Suisse romande, ont répondu au questionnaire. Il s'agit du septième sondage de ce type réalisé par le cabinet. Le premier était paru en 1995.

Selon les résultats de l'édition 2011, il existe d'importantes différences entre les branches. Dans le secteur bancaire, un membre du conseil d'administration touche près de 40.000 francs, contre 23.000 francs dans l'industrie manufacturière et les services. Et si les disparités restent flagrantes, elles le sont moins qu'en 2008, année pendant laquelle les banques avaient versé 91.100 francs à leurs administrateurs.

A noter également que les conseils d'administration sont mieux rémunérés en Suisse romande, où

les honoraires moyens atteignent 30.405 francs, contre 25.078 outre-Sarine. La différence est particulièrement marquée pour la fonction de président: les indemnités se montent à 43.860 francs en Suisse romande et à 32.875 francs en Suisse alémanique.

La fonction d'administrateur implique de siéger à trois à quatre séances par an. De l'avis d'Urs Fueglistaller, auteur de l'étude et professeur à l'Institut suisse pour les PME de l'Université de St-Gall, elle ne se limite toutefois pas à ces réunions. «Les risques et la complexité de la tâche augmentent. L'engagement et le temps investi aussi. On peut estimer qu'il atteint six à sept jours dans l'année», a précisé le chercheur. «Nous n'avons pas observé d'excès. Les rémunérations sont raisonnables au regard des devoirs et des responsabilités des administrateurs», a pour sa part commenté Werner Schiesser.

BDO s'est également penché sur la composition des conseils d'administration. Il en ressort qu'ils sont le plus souvent constitués de trois à quatre membres, président inclus, et que l'administrateur type est un homme âgé de 50 à 59 ans. Près de 10% des membres ont moins de 40 ans. Environ un tiers sont âgés de plus de 60 ans.

La proportion de femmes est de 15%. «Cela reste bas, mais, dans l'ensemble, nous avons noté une hausse depuis 2008», a indiqué

Datum: 08.06.2011

L'AGEFI



L'Agefi
1002 Lausanne
021/ 331 41 41
www.agefi.com

Medienart: Print
Medientyp: Publikumszeitschriften
Auflage: 10'000
Erscheinungsweise: 5x wöchentlich

Themen-Nr.: 377.9
Abo-Nr.: 377009
Seite: 8
Fläche: 29'808 mm²

Urs Fueglistaller. La progression est marquée dans la branche du commerce et des services. De même que dans les banques, où la présence féminine demeure cependant la plus basse. Autre conclusion de l'étude, la majorité des PME, soit 58%, regroupent la conduite du conseil d'administration et de la direction sous l'égide d'une seule personne. La proportion atteint 64% dans les entreprises familiales. – (ats)